

# Le Cénacle pendant la dispersion (1901-1914)

## 1) Rappel historique :

Sous la Troisième République française, instaurée en 1871, le mouvement anticlérical est virulent et mène une politique répressive à l'égard des congrégations religieuses dont le développement s'est accru depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1882, la loi Ferry impose un enseignement laïc dans les établissements publics, ce qui représente la première étape de la prise en charge de l'enseignement par l'État au détriment des congrégations.

En juillet 1901, le président du conseil Waldeck-Rousseau fait voter la loi relative aux associations. Les discussions parlementaires à son sujet rendent le texte initial plus sévère à l'égard des congrégations religieuses, ce qui fait dire à Jean Jaurès qu'il y a désormais un « commencement de combat ». Elles sont soumises au titre III de la loi, se voient obligées de demander une reconnaissance légale à l'État et sont soumises à un contrôle préfectoral. De nombreux religieux refusent d'obéir et choisissent de s'exiler à l'étranger. Entre 1902 et 1905, le gouvernement Combes et sa politique rigoureusement anticléricale aggrave la situation, car les autorisations sont refusées aux congrégations et l'enseignement interdit à ses membres par la loi du 7 juillet 1904. De plus, huit projets de loi sur la Séparation de l'Église et de l'État sont déposés au cours de cette période. La rupture des relations diplomatiques avec le Vatican en mai 1904 après que Pie X ait dénoncé la visite du président de la République Loubet au roi d'Italie Victor-Emmanuel III précipite les événements, et la loi de Séparation est votée en décembre 1905.

Son application conduit rapidement à de violents incidents à Paris et en province lorsque l'administration procède aux inventaires des biens culturels et demande l'ouverture des tabernacles, ce qui oblige la force publique à intervenir. La loi est condamnée par le pape Pie X dans la lettre encyclique « Vehementer Nos » du 11 février 1906. Il encourage les catholiques français à résister aux inventaires, accentuant ainsi les troubles. Le gouvernement suivant tente de calmer les esprits, et le ministre de l'Intérieur Clemenceau ordonne aux préfets de suspendre les inventaires au printemps 1906. Dans le même souci de conciliation, une loi est votée en janvier 1907 qui laisse les édifices nécessaires à l'exercice du culte à la disposition des fidèles et des ministres de culte. Un compromis est également trouvé avec les membres du clergé, et la loi du 13 avril 1908 autorise les communes à entretenir les édifices du culte dont elles sont propriétaires.

## 2) Les conséquences de la loi de 1901 sur la congrégation :

Depuis l'été 1900, la maison généralice du Cénacle est installée dans l'hôtel de Condé rue Monsieur à Paris. La loi votée le 2 juillet 1901 ne surprend pas la supérieure générale Marie-Aimée Lautier qui avait prudemment fait transférer une partie des archives à Bruxelles et brûler les papiers inutiles dès le début de l'année. Mais les jours suivants se passent dans l'incertitude de la conduite à tenir quant à la demande de l'autorisation requise par la loi et dans l'attente d'instructions. La dénonciation du Cénacle à la chambre des députés par le ministère de l'Instruction Publique et par le président du Conseil Waldeck-Rousseau lui-même suite aux démêlés de la maison de Limoges avec l'administration accentue l'inquiétude. Le vicaire général de l'archevêché de Paris, l'abbé Thomas, ne tarde pas à venir rue Monsieur au nom de l'archevêque pour conseiller la soumission en faisant une demande d'autorisation immédiate. Cependant, ni une seconde visite du vicaire ni celle d'Auguste Rivet, juriconsulte de Lyon et dévoué aux congrégations, qui conseille lui aussi la soumission ne décident la supérieure générale à suivre leurs avis. Dans les derniers jours d'août, elle prend la décision de fermer les maisons et de disperser les religieuses. La plupart partent pour

l'étranger, se fondant ainsi dans les 30 000 départs estimés, soit un religieux sur cinq,<sup>1</sup> ou sont envoyées chez des amis de la congrégation, et quelques unes demeurent en France sous un habit séculier pour garder les maisons. Les départs ont lieu au cours de la seconde moitié de septembre vers l'Angleterre, l'Italie, la Suisse et la Belgique, et Marie-Aimée Lautier part elle-même pour Bruxelles où s'installe le généralat. L'arrivée des sœurs dans cette maison est quelque peu difficile car on manque de place pour les accueillir. Le journal du noviciat de Versailles, envoyé lui-aussi à Bruxelles avant d'être transféré dans une nouvelle maison à Yvoir, rapporte que « près des trente [arrivent] dans une maison où il y a quelques semaines on croyait ne pouvoir loger que deux religieuses en plus ». Mais suite à quelques arrangements l'installation se passe bien.

### 3) L'organisation d'une vie clandestine :

Pour celles qui restent sur le sol français, la tâche n'est pas facile. Par un indult de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Religieux du 28 janvier 1902, elles sont dispensées de la clôture et de l'habit religieux. Une nouvelle vie s'organise pour elles, mais heureusement elles sont aidées par les membres du clergé et par des laïcs amis du Cénacle. Ces derniers se mobilisent pour les héberger ou pour leur trouver des logements où elles vivent cachées.

Il faut d'abord déménager. À Paris, un petit groupe est installé chez Madame Casanave au 9 rue de la Planche sous la direction de la Mère Louise Baudot. Quelques autres logent chez Monsieur Dognin, parent de la Mère Marie Dognin, au 56 de la rue du Docteur Blanche à Auteuil de fin septembre 1901 à fin janvier 1902. Au cours des années suivantes, les sœurs vivent dans la clandestinité dans plusieurs endroits : rue d'Aguesseau, à l'Abbaye aux Bois, à Argenteuil, rue Caulaincourt, à Thiais et Presles, rue de Sèvres en 1905 et enfin rue du Cherche Midi à partir de 1911. Comme on le verra plus loin, l'installation dans un nouveau lieu est souvent lié au développement d'une œuvre apostolique. Ces diverses adresses ainsi que les précautions dont les sœurs font preuve dans leur correspondance, suite aux recommandations de la supérieure générale qui n'ignore pas que les lettres sont ouvertes à la Poste, rendent l'histoire de cette période assez difficile à écrire. À Lyon, la maison de Fourvière est placée sous la garde de la Mère Isabelle de Montremy<sup>2</sup> sous le couvert d'une amie, Madame Berchoud, qui se présente comme la gérante d'une pension de famille. La Mère Marguerite de Vaines<sup>3</sup>, qui a laissé un précieux « Journal du temps de la dispersion », s'installe avec elles pour défendre la maison qui appartient à sa mère, avant que la Mère Klein ne remplace la Mère de Montremy en août 1905. La maison de La Louvesc est louée par le docteur Eugène Vincent, un ami dévoué du Cénacle, qui y installe un institut d'aérothérapie. Les sœurs de Versailles sont logées d'abord chez la marquise de Cherville, puis dans deux autres appartements. Quant aux sœurs de Bordeaux, elles logent dans différentes familles, notamment dans celle de la Mère Christine de Hennezel. Mais les sœurs du Cénacle sont également hébergées par d'autres congrégations religieuses telles que les Religieuses du Sacré Cœur et celles de l'Assomption. L'entraide est primordiale dans cette vie clandestine.

Les agents du gouvernement confisquent rapidement les biens des différentes maisons, comme à Marseille où malgré les titres de propriété les scellés sont posés sur la chapelle. Face à l'éventualité des visites des liquidateurs chargés faire l'inventaire des maisons, le déménagement des meubles est organisé en hâte. Ils sont stockés chez des amis, comme une partie de ceux de Paris qui vont dans l'hôtel de la famille de Jouvencel. Les reliques et les objets précieux sont envoyés à Bruxelles. À

---

<sup>1</sup> Cité par Jean-Dominique Durand et Patrick Cabanel dans *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914* (2005) p. 11.

<sup>2</sup> Née à Chatillon-sur-Seine en 1852, elle entre à Versailles en 1877 et prononce ses vœux perpétuels à Paris. Envoyée à Rome pendant la dispersion, elle y meurt en 1916.

<sup>3</sup> Originaire de Blois, elle entre au noviciat en 1878. Elle participe à la fondation de la maison de Turin, et meurt à Bruxelles en 1919.

Lyon, il faut mettre en place une véritable stratégie pour faire sortir les meubles du n°3 de la place de Fourvière pour les stocker dans les maisons des n° 7 et 11 de la montée de Fourvière. Afin d'endormir les soupçons d'une police particulièrement en éveil, de nombreux déménagements sont organisés pour transporter les objets petit à petit, en particulier ceux ayant appartenu à la fondatrice. En janvier 1902, la Mère de Vaines écrit qu'il y a « beaucoup d'objets à soustraire », ce qui montre qu'après quatre mois de travail tout n'est pas encore en lieu sûr. Grâce à leur jardinier, Claude Roche, les sœurs parviennent à déjouer les plans de l'administration. Ainsi, il prend la précaution de murer la communication existante entre les maisons de la montée de Fourvière et celle de la place du même nom, ce qui chasse les soupçons des experts venus examiner un éventuel passage. De même, en prévision d'une visite judiciaire en décembre 1902, la chapelle est fermée en n'y laissant que quelques prie-Dieu et en postant un gros vase de fleurs sur l'autel pour cacher le fait qu'on y dit la messe. Elles ne se montrent jamais trop prudentes, car les agents du liquidateur Ménage n'hésitent pas à perquisitionner chez les particuliers qui hébergent des religieux, comme le signale la Mère de Vaines en avril 1902. Les sœurs jouent également un tour aux fonctionnaires lors de la mise en vente de la maison en 1907. Les affiches annonçant l'évènement commençant par « vente par autorité de justice », la Mère Revend remplace le premier mot par « vol » avec l'aide d'un pot de colle, à la grande satisfaction de ses consœurs...

Leurs conditions de vie difficiles ne les empêchent pas de suivre avec intérêt les débats politiques à la chambre et l'arrivée tant appréhendée de la loi sur la Séparation de l'Église et de l'État. Le journal de Marguerite de Vaines montre bien l'évolution des événements et la baisse de leur moral. Au 29 mars 1903, elle écrit que « ces jours-ci on va s'occuper à la chambre du mode de liquidation des congrégations » et ajoute « sujet très grave ». En décembre, la situation a empiré et elle déplore que « les congrégations [soient] poursuivies, pourchassées comme les pires ennemis du pays ». Elle observe également les manifestations de plus en plus nombreuses des défenseurs de l'Église et les cortèges des gangs des Apaches qui défilent aux cris de « à bas la calotte ». Ces agitations conduisent le gouvernement à interdire toute manifestation à caractère religieux les 6, 7 et 8 décembre 1903. De même, elle est outrée de la préparation de la loi qui interdit l'enseignement aux personnes ayant fait vœu de célibat et d'obéissance, qu'elle qualifie de « monstruosité ». La question de l'ouverture des tabernacles, qui après un débat est tranché favorablement par le Sénat, lui fait dire que « si on savait résister et se montrer davantage on n'en serait pas où nous en sommes ».

Pour vivre, les religieuses se voient contraintes de travailler. Celles de Tours confectionnent ainsi des tabliers de charcutiers et vendent les iris du jardin à des fleuristes. De même, le « Journal du temps de la dispersion » de la mère Marie-Claire Quesnel<sup>4</sup> mentionne des travaux de lingerie, de repassage et d'enseignement. Ces tâches occupent leurs journées au cours desquelles elles évitent de sortir le plus possible.

Heureusement pour elle et les autres sœurs restées en France, ces années voient un point positif : la reprise et le développement de l'apostolat.

#### 4) Le dynamisme de l'apostolat :

C'est pour poursuivre les retraites et l'enseignement du catéchisme que le Vatican autorise officiellement des religieuses du Cénacle à rester en France sous un habit séculier. Cet apostolat reprend progressivement un peu partout malgré les difficultés avec le soutien actif des autorités ecclésiastiques. En mai 1902, le cardinal-archevêque de Paris, Monseigneur Richard demande à la supérieure de Montmartre, Jeanne de Seyssel<sup>5</sup>, de reprendre le catéchisme à la paroisse ouvrière de

---

<sup>4</sup> Née au Havre en 1872, elle fait ses vœux perpétuels en 1901. Elle contribue activement à l'essor apostolique de la communauté de Fribourg où elle s'éteint en 1912.

<sup>5</sup> Née à Paris en 1857 et issue d'une grande famille savoyarde, elle entre au noviciat en 1879 et prononce ses vœux perpétuels en 1886. À cette occasion, la messe de Notre-Dame du Cénacle est célébrée pour la première fois. Supérieure de groupes restés à Paris durant la dispersion, elle meurt en 1912.

S. Elbisser, « *Le Cénacle pendant la dispersion (1901-1914)* », mai 2009

*Archives générales de la Congrégation Notre-Dame du Cénacle*

Clignancourt. À Versailles, c'est l'évêque qui autorise l'installation d'un établissement pour les retraites ouvrières. La quarantaine de religieuses du Cénacle réparties dans Paris peinant à répondre à la demande, il autorise aussi en 1902 la formation d'auxiliaires dans un noviciat à Versailles. Un petit groupe s'installe également à Argenteuil à la demande du curé pour assurer le catéchisme des enfants d'écoles communales. Par la suite il prie les Mère d'Esparbès et de Seyssel d'y établir aussi un groupe chargé des veuves de la paroisse. Le baptême, le catéchisme et la communion des familles ouvrières sont également gérées par les sœurs du Cénacle. En février 1902, une maison est ouverte à Auteuil par un ami du Cénacle pour s'occuper d'œuvres multiples. Elle devient le centre de la communauté dispersée mais doit fermer en décembre et ses membres sont transférés à l'Abbaye aux Bois à cause de la surveillance policière. L'apostolat continue également à Montpellier avec la poursuite des catéchismes et des cours d'histoire de l'Église. Mais le soutien du pape est souhaité dans ces temps troublés, et la Mère de Seyssel se rend à Rome au printemps 1904 où elle obtient la bénédiction de Pie X pour les œuvres du Cénacle et son accord pour l'accueil de novices. Cet encouragement fait chaud au cœur de celles qui manquent de nouvelles de Bruxelles mais qui, malgré les risques qu'elles prennent, sont loin de rester inactives. Elles restent néanmoins prudentes, comme à Paris où le travail apostolique qui se déroule au 2 rue de Sèvres est caché à la police par l'enseigne « Aux 100 000 corsets »... Des sœurs isolées participent aussi aux œuvres apostoliques, comme la Mère Henriette Fevez, réfugiée à Beaujeu, qui anime une retraite de 23 jeunes filles et instruit un jeune homme qui prépare sa première communion.

Les retraites de groupes ne sont pas en reste et reprennent également. À Thiais et à Presles, au château de Courcelles, dans la région parisienne, elles sont organisées à partir de juillet 1902. Les chiffres montrent que les lois anticléricales ne diminuent pas le zèle des retraitantes, puisqu'en 1905 1200 ont été accueillies, dont 800 à Presles, 315 à Thiais et 85 dans la maison de la rue de Sèvres. Ce dynamisme contribue à susciter des vocations parmi les jeunes filles, et quelques unes sont envoyées à Yvoir pour commencer leur noviciat. D'autres retraites d'été sont également organisées pendant plusieurs années au château de la Barollière, propriété de monsieur Meyrand dans le département du Rhône où ont lieu notamment les retraites de communauté, et à Ecully, dans la maison de madame Perret située dans le même département.

##### 5) Les procès :

Comme toutes les congrégations frappées par la loi de 1901, l'État français intente un procès pour chaque maison du Cénacle afin de régler son sort. Dès février 1902, un liquidateur séquestre est nommé pour le bâtiment de la rue Monsieur. Mais les sœurs se préparent à se battre et sont aidées par Jules Lefebvre, ancien notaire et ami de la maison de Lille, qui prépare la défense des maisons de Paris, au nom de Mademoiselle de Curzay, propriétaire de l'immeuble, et Versailles, et organise aussi celle des bâtiments de Lille et Paray-le-Monial. Un gros travail est également réalisé par Auguste Rivet, grand ami du Cénacle qui prépare activement la défense de la maison de Lyon et passe une grande partie de son temps à voyager à Bruxelles et à s'occuper des différents procès. Il est très lié aux sœurs restées à Lyon auxquelles il rend souvent visite, y compris avec son épouse après son mariage en 1905.

La situation est difficile car il y a plusieurs maisons à défendre. Les sœurs apprennent la perte du procès de Marseille en avril 1903, et la victoire à celui d'Amiens un mois plus tard. Le procès de la maison de Paris s'ouvre le 12 décembre 1904 et les audiences ont lieu deux fois par semaine. La congrégation obtient gain de cause dans le procès de Lyon contre le liquidateur qui prétend que Madame de Vaines agit en tant que personne interposée du Cénacle. Le jugement rendu par le tribunal de la Seine établit que l'immeuble est la propriété incontestée de cette dame et de ses deux filles, et que le Cénacle l'a occupé comme locataire. Cependant, le jugement en appel de novembre 1906 et janvier 1907 casse le précédent et les religieuses ayant perdu l'affaire se voient contraintes de quitter la maison.

Au total, les procès sont gagnés à Nancy, Amiens, Montmartre, Limoges et avec un compromis à Paris, mais sont perdus pour les maisons de Versailles, Lille, Paray-le-Monial, Tours, La Louvesc et Bordeaux. Ces cinq dernières maisons sont vendues. Celle de Tours par exemple, vendue en mai 1908 est d'abord occupée par le Crédit Foncier qui la revend quelques mois plus tard à un professeur d'hébreu à la Faculté Catholique de Paris. Ce dernier y établit le grand séminaire en octobre 1908. Mais les acquéreurs sont souvent des amis du Cénacle. Ainsi, la maison de La Louvesc est achetée par le docteur Vincent, qui peut y conserver son institut d'aérothérapie jusqu'en 1920.

Malgré des conditions de vie difficiles, la dispersion de 1901 contribue à faire naître de nouvelles vocations, et loin de disparaître la congrégation tient bon. La fermeture des maisons de France permet de nouvelles fondations à l'étranger, aux Pays-Bas en 1905 mais aussi aux Etats-Unis, en Angleterre et en Italie où des noviciats sont érigés. Avec l'arrivée de la Première Guerre mondiale en 1914, les conditions matérielles se durcissent davantage, et les sœurs sont complètement coupées du généralat pendant quatre ans. Ce n'est qu'en 1919 qu'elles peuvent reprendre le costume religieux et la clôture. Marie-Aimée Lautier, la supérieure générale depuis 1877, leur demande alors de reprendre le poste qu'elles occupaient avant la déclaration de guerre, et la vie religieuse peut reprendre progressivement son cours d'avant 1901. La perte de plusieurs maisons est rapidement compensée par de nouvelles fondations à Voiron et à Mulhouse, redevenue française après plus de trente ans d'occupation allemande.

#### Sources :

Archives du généralat du Cénacle : sous-série 11 G 5 à 8.

Jean-Dominique Durand, Patrick Cabanel, *Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914*, Paris, Cerf Histoire, 2005.

Raymond Courcy, « Le grand exil des congrégations religieuses françaises, 1901-1914 », in *Archives des sciences sociales des religions*, n°136, 2006.

#### Institut d'aérothérapie du Docteur Vincent dans la maison de La Louvesc



Brochure publicitaire.



Chapelle transformée.